

AMAP du Croissant - Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Contrat d'engagement Légumes

Pour la période du 30 septembre 2021 au 22 septembre 2022, le présent contrat est passé entre :

Boris Allain
GAEC des Sources
L'Aufrère 44330 Vallet
fermedelaufre@gmail.com
Tél. : 06 72 26 99 45

Et le **consom'acteur**, adhérent de l'association AAAC
Mr, Mme.....
Demeurant à.....
.....
Tél :/...../...../...../.....
Courriel :@.....

pour l'approvisionnement hebdomadaire en paniers de légumes pendant une durée de 45 semaines. Il n'y a pas de distributions les 11 novembre, 23 décembre et 30 Décembre 2021, le 26 mai 2022 et le 14 juillet 2022.

Cette année, vous devrez utiliser **2 jokers** qui vous permettent d'annuler **2 paniers** au cours de l'année. Le but est d'apporter plus de souplesse au consommateur pendant les périodes de congés ou en cas d'oubli.

Coordinateur : Emmanuel ROUX - eroux@free.fr

Engagements des producteurs :

Je soussigné **Boris Allain**, maraîcher à Vallet
Nous engageons à fournir un panier de légumes labellisés bio cultivés par nos soins toutes les semaines
Nous nous engageons à accueillir les adhérents au moins une fois pendant la saison
Nous adhérons aux principes de la **Charte des AMAP** présente sur le site : <http://amap-france.fr>

Engagement du consomm'acteur

Je soussigné Mr, Mme adhère aux statuts de l'Association des Amis des Amap du Croissant en réglant par chèque la cotisation de 5€
M'engage pour la période du 30 septembre 2021 au 22 septembre 2022, à soutenir GAEC des Sources dans sa démarche de production biologique.
Durant la saison, je m'engage à effectuer 2 permanences de distribution de 17h45 à 19h45 en m'inscrivant dès la signature du contrat sur le planning des permanences. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte et accepte d'assumer ces risques, sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison. M'engage à venir chercher mon panier de légumes chaque semaine sur le lieu de distribution ou bien à le faire retirer par un tiers en cas d'impossibilité de ma part car la récolte étant achetée à l'avance, il est impossible de rembourser un panier non retiré.
Adhère aux principes de la **Charte des AMAP** présente sur le site: <http://amap-france.fr>

Les distributions

Celles-ci ont lieu le jeudi de 18h00 à 19h30 à la Maison de Quartier de La Bottière - 147 Route de Sainte Luce - 44300 Nantes.

Prix de la « part de récolte » et modes de paiement

Part de récolte	PETIT PANIER (1 pers)	PANIER MOYEN (2 pers)	GRAND PANIER (famille)
Montant du panier	10,00€	14,00€	17,00€
Nbr de distributions	45	45	45
REGLEMENT	12 chèques de 37,5€ ou 4 chèques de 112,5€	12 chèques de 52,5€ ou 4 chèques de 157,5€	12 chèques de 63,75€ ou 4 chèques de 191,25€
REGLEMENT par prélèvement automatique.	1 chèque de 37,5€ + 1 mandat de prélèvement daté et signé.	1 chèque de 52,5€ + 1 mandat de prélèvement daté et signé.	1 chèque de 63,75€ + 1 mandat de prélèvement daté et signé.

Faisant acte d'engagement solidaire avec le jardin, j'établis mon règlement à l'ordre GAEC des Sources, et date les chèques du mois de dépôt à la banque souhaité.

Engagement des parties

Le producteur

Fait à NANTES le, __ / __ / 20 __

Le titulaire